



Retranscription du point de presse du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la Côte d'Ivoire

(Abidjan, le 3 décembre 2010)

Hamadou Touré (Porte-parole de l'ONUCI) : Mesdames et messieurs bonjour, bonne après-midi, aurais-je dû dire. Bienvenue à ce point de presse hebdomadaire que nous animons exceptionnellement une après-midi en raison de l'actualité. C'est une étape cruciale du processus électoral avec la proclamation des résultats définitifs et, comme vous le savez, nous avons un rôle de certification. Ce mandat est confié au Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, YJ Choi, qui est là pour s'adresser à vous aujourd'hui. M Choi, vous avez la parole.
On va vous distribuer tout le texte en entier mais en raison du temps, il va juste lire les parties essentielles, il répondra à vos questions plus tard. Merci.

YJ Choi (Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la Côte d'Ivoire) : Bonne après-midi, mesdames et messieurs les journalistes, bienvenue à Seboko.

Malgré mon appel à la CEI [Commission Electorale Indépendante] pour qu'elle proclame promptement les résultats provisoires du 28 novembre 2010, la CEI a été incapable de le faire sans tarder, en raison de divisions internes. Ces divisions internes ont été exacerbées lorsque les forces de sécurité ivoiriennes ont renforcé « leur protection » au siège de la CEI à partir du 30 novembre au matin. Ceci a conduit, à la fin, le Président de la CEI, Youssouf Bakayoko, à annoncer les résultats provisoires du second tour dans l'après-midi du 2 décembre 2010 à l'Hotel du Golf: le taux de participation a dépassé la barre des 81 pour cent; le candidat Alassane Ouattara a obtenu 54.10 pour cent; le candidat Laurent Gbagbo obtenant 45.90 pour cent. Le Conseil Constitutionnel a immédiatement réagi à cette proclamation du Président de la CEI. Dans l'après-midi du 2 décembre 2010, le Président du Conseil Constitutionnel, M. Paul Yao N'Dre, a déclaré que la proclamation de la CEI était nulle et de nul effet, car la CEI a dépassé les limites légales de trois jours qui lui étaient imparties pour donner les résultats provisoires. Le Président du Conseil Constitutionnel a ainsi proclamé le 3 décembre 2010. Suivant cette proclamation, le candidat Laurent Gbagbo aurait obtenu 51.45 pour cent et le candidat Alassane Ouattara 48.55 pour cent, avec un taux de participation de 71.28 pour cent. Le second tour de l'élection présidentielle, s'étant, globalement, déroulée dans une atmosphère démocratique, comme l'ont indiqué toutes les missions d'observation crédibles. Il faut noter aussi que j'ai implicitement certifié le déroulement du second tour lors d'une conférence de presse tenue

le 29 novembre 2010. Ainsi, la proclamation des résultats définitifs par le président du Conseil Constitutionnel, avec l'annulation du vote dans neuf départements du nord, qui donne la victoire au candidat Laurent Gbagbo, peut seulement être interprétée comme une décision ne correspondant pas aux faits. La seule question qui demeure est de savoir si l'ONUCI est tenue de se plier au verdict du Conseil Constitutionnel quelles que soient les circonstances. La réponse à cette question devrait tenir compte du fait que le Gouvernement ivoirien lui-même a accepté le rôle de certification du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire. En tant que certificateur des élections ivoiriennes, j'ai procédé à l'évaluation et à l'analyse de tous les procès-verbaux transportés par l'ONUCI et reçus de la CEI. Même si toutes les réclamations déposées par la Majorité Présidentielle auprès du Conseil Constitutionnel étaient prises en compte en nombre de procès-verbaux, et donc de votes, le résultat du second tour de l'élection présidentielle tel que proclamé par le Président de la CEI le 2 décembre ne changerait pas, confirmant le candidat Alassane Ouattara vainqueur de l'élection présidentielle.

HT: Merci M Choi. Nous sommes maintenant prêts à prendre vos questions. Nous vous prions de vous identifier en indiquant votre nom et l'organe de presse que vous représentez ici.

Dominique Derda (France 2) :*M. Choi, pour vous, la déclaration du président du conseil constitutionnel aujourd'hui est nulle et non avenue?*

YJC : Je dis qu'elle ne correspond pas aux faits.

DD : *Qu'est ce que vous pouvez faire en plus ?*

YJC : En tant que certificateur des élections ivoiriennes, j'ai procédé à l'évaluation et à l'analyse de tous les procès-verbaux reçus de la CEI. Voici la conclusion : même si toutes les réclamations déposées par la Majorité Présidentielle auprès du conseil constitutionnel étaient prises en compte, en nombre de procès verbaux et donc en votes, le résultat du second tour de l'élection présidentielle tel que proclamé par le président de la CEI le 2 décembre, les résultats ne changeraient pas, confirmant le candidat Alassane Ouattara vainqueur de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire

François Konan (Le Nouveau Réveil): *Avec la proclamation du conseil constitutionnel, il y a une véritable confusion. Alors, quelle sera la prochaine étape ? L'ONUCI, la communauté internationale qu'est ce que vous pouvez faire pour clarifier cette situation ?*

YJC : Comme c'était le cas pour le premier tour, les étapes ainsi que la parole finale, c'est clair. D'abord c'est la commission électorale indépendante , ensuite le conseil constitutionnel et la certification. Voilà, ce que j'ai fait au premier tour, voilà ce que je fais aujourd'hui

Paulin Zogbo (Fraternité Matin) : *Merci, M. Choi. Je rebondis sur la question de mon confrère du Nouveau Réveil : la prochaine étape. C'est à-dire qu'il y a deux résultats. Il y a deux chefs d'Etat qui ont été proclamés. Alors, qu'est ce que les Ivoiriens doivent retenir ? Parce que*

ça crée une confusion. Alors, quelle solution politique ou diplomatique entendez-vous entreprendre ? C'est la question. Merci.

YJC : Il ne devrait pas y avoir de confusion. Pourquoi ? Parce que le Gouvernement ivoirien a invité le Conseil de Sécurité à me donner le mandat de certifier le résultat des élections en Côte d'Ivoire. Certifier. Il y avait deux résultats, l'un par la Commission, l'autre par le Conseil Constitutionnel. Je suis là pour certifier avec l'autorité finale. Je répète encore une fois : en tant que certificateur, j'ai analysé tous les procès-verbaux que j'ai reçus de la CEI. Voici ma conclusion : même si toutes les réclamations déposées par la Majorité Présidentielle étaient prises en compte en nombre de procès-verbaux, et donc de votes, le résultat tel que proclamé par le Président de la CEI le 2 décembre ne changerait pas, confirmant que le candidat Alassane Ouattara est le vainqueur de l'élection présidentielle. Voilà la certification des élections en Côte d'Ivoire comme on a été invité par le gouvernement à faire sur les résultats en Côte d'Ivoire [...]

HT : We can also take questions in English.

Ofeibia Quist D'Arcton (National Public Radio): Could you please, for the record, read what you read in French in English for us?

YJC : Let me read in English the last element, which is essential: I, as certifier of the Ivorian elections, have completed the analysis and evaluation of all the tally sheets transported by UNOCI and received from the IEC. Here is my conclusion: even if all the complaints made by the presidential camp were taken into account in terms of tally sheets, and consequently the votes, the outcome of the second round as proclaimed by the IEC President on the 2nd of December would not change, with candidate Ouattara being the winner of the presidential election in Côte d'Ivoire.

OQD: Mr. Choi, a follow-up question. So does that mean that the announcement by the head of the Constitutional Council, do you consider it null and void?

YJC : The only remaining question is [whether] UNOCI would have to respect the verdict of the Constitutional Council under all circumstances. This question can be answered by taking into account that the Ivorian Government has accepted my certification.

Thomas Hoffnung (Libération): Vous représentez la communauté internationale en tout cas les nations unies. Est-ce que pour vous à partir de ce jour le président légitime de la Côte d'Ivoire s'appelle Alassane Ouattara ?

YJC : En tant que certificateur, qui est une responsabilité grave et ultime j'ai analysé tous les procès verbaux à peu près vingt mille pendant trois jours avec tout mon staff. Voici ma conclusion : même si on tient compte les réclamations déposer par le camp présidentielle on les accepte on élimine les procès verbaux ainsi affectés, c'est à dire les votes, les résultats ne changent pas. Je parle du pourcentage mais des résultats qui confirment encore M. Alassane Ouattara [comme] le vainqueur du second tour de la présidentielle en Cote d'Ivoire.

François Xavier (BFM TV): Que fait-on avec deux présidents proclamés ce soir?

YJC : Ma conclusion de certification de tous les procès verbaux donne encore la confirmation que c'est M. Alassane Ouattara qui est le vainqueur du second tour.

Pierre Cochez (La Croix) : Quel va être maintenant votre rôle ici en Côte d'Ivoire?

YJC: Vous savez en tant que Représentant spécial, j'ai trois rôles principaux. Concernant le maintien de la paix et la sécurité nous sommes là pour assister le CCI [Centre de Commandement Intégré] à maintenir paix et stabilité en Cote d'Ivoire. Deuxième mandat principal c'est la certification que je viens d'achever, le troisième est d'assister les ivoiriens et le gouvernement dans le domaine de la logistique et en conseil politique. Cela reste toujours les trois mandats puisque j'ai encore les élections législatives à certifier.

PZ: C'est par rapport à la situation sécuritaire. Est-ce que vous pouvez faire le point puisque qu'on a appris que dans certaines régions notamment à l'ouest, il y a eu des affrontements et des déplacements des populations?

YJC: Nous avons un mandat très important c'est la protection des civils que nous prenons au sérieux ; nous avons établi une stratégie complète pour la protection des civils en Cote d'Ivoire. Nous avons des modalités, des procédures à prendre Nous allons protéger les civils en danger en Côte d'Ivoire dans les situations difficiles.

OQD: Mr. Choi so to all intents and purposes Cote d'Ivoire has two presidents tonight.

YJC: I am the certifier mandated by the Security Council and accepted by the Ivorian government. I received all the tally sheets amounting to around 20, 000. I evaluated all of them I have one single conclusion, by all accounts there is one winner who is Mr. Alassane Ouattara in the second round of the presidential election in Cote d'Ivoire.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter:

Hamadoun Touré, Porte-parole
Tél. : +225-06203305 ; Portable : + 225-05990075 ; Fax : +225-20235107
Email: hamadoun@un.org.

<http://www.onuci.org>